

NOTE D'INFORMATION AUX PRESIDENTS DE CLUBS

DISPOSITIF DE COACHING POUR LA DISCIPLINE KARATE

Bulletin n° 1 au 5 octobre 2023

1- Nombre de coaches par clubs habilités sur la base de données fédérale SIKADA

<u>Information</u>: Afin que les clubs puissent prévoir des remplacements de coaches, en fonction des compétitions nationales, combat et kata, pouvant être habilités sur la base de données fédérale SIKADA, nous vous faisons parvenir le nouveau tableau avec le nombre de coaches par club. (Référence au tableau ci-dessous).

La modification a été apportée à la page 9 du règlement du dispositif de coaching.

Le nombre de coaches par club, référencés et habilités sur la base de données fédérale SIKADA est proportionnel au nombre de licenciés :

- 2 coaches pour les clubs ayant moins de 40 licenciés.
- 4 coaches pour les clubs ayant de 40 à 69 licenciés.
- 6 coaches pour les clubs ayant de 70 à 99 licenciés.
- 8 coaches pour les clubs ayant 100 licenciés et plus.

Examen des coaches à distance (QCM)

Pour rappel, avant l'habilitation des coaches, les clubs envoient un mail au secrétariat de la direction technique nationale, adresse mail <u>coaching@ffkarate.fr</u>, afin de récupérer le lien qui permettra l'accès à la plateforme de l'examen. Les responsables des clubs transmettent ensuite le lien aux coaches afin qu'ils puissent le passer.

2- Nombre de coaches par clubs pouvant être accrédités pour coacher aux compétitions nationales (Référence au tableau ci-après)

<u>Rappel</u>: L'inscription des coaches aux compétitions nationales est gratuite, via le site FFK inscriptions aux compétitions, néanmoins elle n'est possible qu'après la validation (paiement) des inscriptions des compétiteurs.

- De 1 à 3 athlètes inscrits : 1 coach maximum par club.
- De 4 à 6 athlètes inscrits : 2 coaches maximum par club.
- De 7 à 9 athlètes inscrits : 3 coaches maximum par club.
- A partir de 10 athlètes inscrits : 4 coaches maximum par club.



Pour rappel, en référence à la règlementation du coaching, il est indispensable que la procédure soit respectée afin que les professeurs puissent coacher aux compétitions nationales.

3- Schéma de synthèse de la procédure

PLATEFORME DE L'EXAMEN

Examen national des coaches QCM

CLUBS

Les clubs envoient un mail au secrétariat de la direction technique nationale, adresse mail coaching@ffkarate.fr, afin de récupérer le lien qui permettra l'accès à la plateforme de l'examen.

BASE DE DONNEES FEDERALE SIKADA

Coaches habilités après
réussite de l'examen et dossier
complet (tous les
renseignements complétés
sur la base de données)

SITE FEDERAL DES INSCRIPTIONS EN LIGNE

INSCRIPTIONS DES COACHES
PAR LES CLUBS

L'inscription des coaches aux compétitions nationales est gratuite, via le site FFK inscriptions aux compétitions, néanmoins elle n'est possible qu'après la validation (paiement) des inscriptions des compétiteurs.

Nous invitons les personnes, souhaitant coacher à l'Open de France NORIS, n'ayant pas encore passé l'examen (QCM) à distance d'effectuer les démarches nécessaires rapidement afin de pouvoir récupérer les cartes d'accréditation lors du contrôle et de la pesée.

Lien de la règlementation du coaching et de la procédure d'inscription des coaches aux compétitions :

https://www.ffkarate.fr/competitions/coaching/